

**UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE**  
**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**CFVU**  
**17 JANVIER 2025**

## Présidence

### Direction Générale des services

Pascale MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

Mont-Saint-Aignan, le 14 janvier 2025

Monsieur le président de l'université de Rouen Normandie

à

Mesdames et messieurs les membres de la commission formation et vie universitaire de l'université de Rouen Normandie

## INVITATION

### Commission formation et vie universitaire de l'université de Rouen Normandie

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes invités à participer à la commission formation et vie universitaire de l'université de Rouen Normandie qui aura lieu :

**Vendredi 17 janvier 2025, à 13h45**

1 Rue Thomas Becket  
Espace Jean-Marc DUCLOS  
Université de Rouen Normandie – Mont-Saint-Aignan

### ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales
2. Attributions et fonctionnement de la CFVU
3. Calendrier des inscriptions et des candidatures hors Master 1 et hors Parcoursup (vote)
4. Mon Master : Capacité d'accueil, critères et attendus locaux : Correction des CAL<sup>1</sup> et COL<sup>2</sup> des masters 1 de l'INSPE (vote)
5. Affaires juridiques et statutaires (vote) :
  - I. Désignation des personnalités extérieures de la CFVU
  - II. Commission des aides sociales et des initiatives étudiantes (article 16-4 des statuts de l'URN)
    - Désignation de 2 étudiants
    - Désignation d'1 personnel BIATSS
  - III. Commission des statuts (article 17-3 des statuts de l'URN)
    - Désignation de 4 enseignants
    - Désignation d'1 personnel BIATSS
    - Désignation d'1 étudiant
  - IV. Commission des ressources (article 17-5 des statuts de l'URN)
    - Désignation d'1 enseignant – Secteur Disciplines Juridiques, Économiques et de Gestion
    - Désignation d'1 enseignant - Secteur Lettres et Sciences Humaines et Sociales
    - Désignation d'1 enseignant – Secteur Sciences et Technologies
    - Désignation d'1 enseignant – Secteur Disciplines de Santé
    - Désignation d'1 personnel BIATSS
    - Désignation d'1 étudiant

<sup>1</sup> Capacités d'Accueil Limitées

<sup>2</sup> Capacités Offertes Limitées

- V. Commission des transitions de l'URN (article 17-12 des statuts de l'URN)
- Désignation de 2 enseignants
  - Désignation d'1 personnel BIATSS
  - Désignation d'1 étudiant
- VI. Conseil de la Maison des Langues (article 4-1 des statuts de la MDL)
- Désignation d'1 étudiant
- VII. Conseil du SAPHIRE (article 4 des statuts du SAPHIRE)
- Désignation de 2 étudiants
  - Désignation de 2 personnels
- VIII. Conseil du service de santé étudiante en formation élargie (article 5-1 des statuts du conseil SSE)
- Désignation d'1 enseignant – Secteur Disciplines Juridiques, Économiques et de Gestion
  - Désignation d'1 enseignant - Secteur Lettres et Sciences Humaines et Sociales
  - Désignation d'1 enseignant – Secteur Sciences et Technologies
  - Désignation d'1 enseignant – Secteur Disciplines de Santé
6. Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la date de réunion à l'adresse : [secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr))
- Cette convocation vaut ordre de mission*

Le président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF



**Présidence**

Vice-présidence CFVU

Direction Générale des services

Sylvie MONSINJON

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

CFVU

17 janvier 2025 - URN

Décision n°CFVU-2024-27

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 36 votants dont 7 membres représentés

**Calendrier des inscriptions et des candidatures hors Master 1 et hors Parcoursup**

- Vu la note en annexe

*Approbation du calendrier des inscriptions et des candidatures hors Master 1 et hors Parcoursup*

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

**La CFVU approuve le calendrier des inscriptions et des candidatures hors Master et hors Parcoursup.**

Fait à Rouen, le 17 janvier 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

  
Franck LE DERF

**Présidence****Vice-présidentes**

Cindy CARREIN-LEROUGE

Rachel MARION-LETELLIER

**Direction des Enseignements et du Suivi des  
Parcours Étudiants**

Pierre-Xavier LAMOUR

Affaire suivie par

Marjorie Cesne

Assistante de direction

02 35 14 68 20

**Mont-Saint-Aignan, le 13 janvier 2025**

Monsieur le président de l'Université de Rouen Normandie

à

Mesdames et messieurs les membres de la Commission  
Formation et Vie Universitaire

Séance du 17 janvier 2025

**Objet : Calendrier des candidatures hors Mon Master et hors Parcoursup et des inscriptions pour l'année Universitaire 2025 – 2026 <sup>1</sup>**

## I – CALENDRIER DES CANDIDATURES 2025-2026 (hors Parcoursup et Mon Master)

Le présent document ne concerne pas les auditeurs libres.

Le choix de l'Etablissement s'est porté sur des campagnes avec des dates harmonisées à l'échelle de l'Etablissement, et par niveau de diplôme afin de :

- Respecter la réglementation relative au « Silence Vaut Acceptation » (SVA).

Selon la loi du 12 novembre 2013 : un silence gardé par l'administration au terme d'un délai de deux mois, vaut acceptation. Le délai des deux mois court dès que le dossier déposé par l'utilisateur est complet, ce qui lui est signalé par un accusé de réception délivré par le service de scolarité de la composante via l'application e-candidat. Selon ce principe et afin de préserver une égalité de candidature, il y a donc une seule réunion du jury de sélection par campagne, ce jury exerçant au niveau de la mention <sup>2</sup>.

- Assurer la lisibilité des processus de candidatures pour les étudiants.

Cette lisibilité est importante au niveau local (un étudiant peut postuler sur un panel de diplômes) et national

- Anticiper le calendrier des candidatures pour les formations en alternance <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Pour une entrée en première année : se référer au site <https://parcoursup.fr> – Pour une entrée en première année de Master : se référer au site <https://www.monmaster.gouv.fr/>

<sup>2</sup> CFVU du 7/12/18 et 5/04/19 – CA du 18/01/2019 : Le jury de sélection est composé pour chaque mention de master, du responsable de la mention et de quatre à cinq membres de l'équipe pédagogique.

<sup>3</sup> Formations avec public alternant ou combinant public alternant et non alternant

	Candidatures et demandes de validation <b>autres niveaux que 1<sup>ère</sup> année de premier cycle ou 1<sup>ère</sup> année de Master (Soit BUT2-3, L2-L3, LP, M2)</b>	
	Formations hors alternance	Formations en alternance *3
Ouverture de campagne	24/03/2025	à partir 03/02/2025
Fin des candidatures	25/04/2025	1 mois ½ après l'ouverture
Date limite de réponse aux candidats	23/05/2025	Moins de deux mois après l'ouverture
Délai maximum de confirmation des candidats suite à décision favorable	10 jours	Après validation du contrat d'alternance

### Gestion des campagnes de candidatures :

Toutes les formations dont le nombre de candidatures retenues sera jugé insuffisant à l'issue de la première campagne, pourront ouvrir une ou plusieurs campagnes successives sous réserve de respecter la réglementation relative au SVA. Toute nouvelle période de candidature ne peut s'ouvrir qu'après la date de fin de candidatures de la campagne précédente.

Le paramétrage des calendriers des campagnes est effectué par les services de scolarité des composantes sur eCandidat. A l'issue de la première période de candidatures, la liste des formations pour lesquelles l'ouverture d'une seconde campagne est souhaitée est à transmettre à la DEPE via : [formation.depe@univ-rouen.fr](mailto:formation.depe@univ-rouen.fr).

### Gestions des candidats ayant reçu une décision favorable :

Un candidat **retenu** est noté en :

« Décision d'acceptation favorable ».

Les étudiants admis et qui n'auront pas confirmé leur souhait d'inscription sur e-candidat dans un délai de 10 jours seront considérés comme démissionnaires.

➔ Pour toute campagne de candidatures réouverte sur eCandidat, aucune décision d'acceptation ne sera donnée avant épuisement de la liste complémentaire de la campagne précédente.

« Décision favorable mais sur liste complémentaire » (mais, le candidat reçoit, dans ce cas-là, l'information « Décision défavorable mais sur liste complémentaire »). Les étudiants porteurs de cet avis défavorable mais sur liste complémentaire et qui n'auront pas confirmé leur souhait d'inscription

sur eCandidat dans un délai de 10 jours seront considérés comme démissionnaires.

→ Si la capacité d'accueil de la formation est atteinte dès la première campagne de candidature : la gestion automatisée de la liste complémentaire (passage automatique d'un candidat de la liste complémentaire à la liste des 'décisions favorables) est à utiliser.

### Gestion des décisions de refus défavorables

Les candidats non retenus sur la liste principale reçoivent soit une « décision de refus définitive », soit « une décision défavorable mais sur liste complémentaire ».

## II – CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2025-2026

Les inscriptions démarreront à partir du 30 juin 2025 (04 juillet 2025 après-midi pour les néo-bacheliers). Les serveurs d'inscription s'arrêteront le 25 juillet 2025 à 12h et reprendront le 20 août 2025 à 10h

	Date limite inscription	Date limite inscription pour : - Etudiants en formation continue, apprentissage ou contrat de professionnalisation - Formations distancielles - Etudiants ayant confirmé une proposition lors de la phase complémentaire Parcoursup	Date limite de demande d'inscription exceptionnelle
BUT 1 - L1 PASS	31/08/2025	30/09/2025	14/10/2025
BUT 2 - L2 - L3	31/08/2025	08/10/2025	
BUT 3 - LP	09/09/2025		
Etudes Paramédicales	30/09/2025		
IFSI Promo février	27/02/2026		
M1	31/08/2025		
M2 Cycles d'Ingénieurs ESITech Etudes médicales hors PASS	09/09/2025		
Semestre pair formations 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> cycle (hors Parcoursup et Mon Master)	Du 02/01/2026 au 10/02/2026		
Doctorat	15/11/2025		

### **Date limite d'inscription et situations particulières :**

Peuvent s'inscrire dans les limites du calendrier des inscriptions suite à une demande exceptionnelle (avant le 14/10/2025) directement auprès des services de scolarité sans avis préalable mais sur présentation des justificatifs ci-dessous :

- ✓ Les étudiants ayant obtenu leur baccalauréat lors de la session de 09/2025 et qui justifient d'être acceptés *via* la plateforme ParcoursSup
- ✓ Les étudiants ayant obtenu un titre donnant accès à leur année d'inscription en 09/2025
- ✓ Les étudiants non ressortissants de l'Union Européenne primo entrants s'inscrivant sur le guichet Espace Monde
- ✓ Les étudiants des CPGE des lycées sous convention

### **Saisines Entrée en Master 1 et inscriptions :**

Les étudiants qui, à l'issue d'une saisine du Recteur sont autorisés à intégrer un master 1, peuvent s'inscrire directement auprès des services de scolarité. Un courriel sera au préalable transmis par la DEPE au service de scolarité concerné, pour informer de cette autorisation d'inscription.

### **Les réorientations internes sur la même année universitaire :**

#### **Date limite de demande au 08/10/2025 pour une limite d'inscription au 14/10/2025**

En première année, les réorientations internes sont possibles à l'issue de la campagne ParcoursSup (fin septembre) et sont impossibles vers les filières sélectives et en tension ayant atteint leur capacité d'accueil.

Les réorientations internes à l'établissement sur la même année universitaire sont soumises à l'avis de l'équipe pédagogique d'accueil et ne font pas l'objet d'une inscription exceptionnelle. Un avis motivé préalable de la Mission Information Orientation est donné également.

Tout étudiant de l'URN souhaitant se réorienter en L1 l'année suivante devra obligatoirement candidater *via* ParcoursSup.

### **Les demandes d'inscription à titre exceptionnel : avant le 14/10/2025**

Quelle que soit l'inscription sollicitée, elles concernent des étudiants qui font une demande exceptionnelle et argumentée quant à la raison du non-respect du calendrier de candidature et ou d'inscription (difficulté familiale majeure, grave problème de santé, réorientation tardive, difficulté à trouver un contrat d'alternance, problème de visa ou de titre de séjour, résultats de l'année précédente parus tardivement, accord de financement tardif ... ). Les demandes sont soumises à l'avis de l'équipe pédagogique et du directeur de composante et à la décision de la Vice-présidente de la CFVU.

La période d'inscriptions exceptionnelles ne se confond pas avec la période de candidature : la demande d'inscription administrative exceptionnelle ne peut être traitée que si la dernière campagne e-candidat est terminée et que le jury de sélection s'est réuni.

## Précisions sur les demandes d'inscriptions à titre exceptionnel en L1 et formations sélectives

:

Demande d'inscription exceptionnelle en L1, sans passage initial sur ParcoursSup (phase principale et phase complémentaire)	ces demandes peuvent exceptionnellement être acceptées, sous réserve de : * que la formation n'a pas atteint sa capacité d'accueil, être acceptées selon le processus d'inscription exceptionnelle (validation par la vice-présidente). * conditions exceptionnelles (ex : raison de santé, ...),
Demande d'inscription exceptionnelle en formation sélective M1, LP	des demandes peuvent exceptionnellement être acceptées sous réserve : * que la formation n'a pas atteint sa capacité d'accueil, * que la liste complémentaire ait été éclusée, * de "ré ouvrir" une période de candidature de quelques jours permettant à d'autres candidats de se présenter, * d'une étude par le jury de sélection tel que validé par le président de l'université.
Demande d'inscription exceptionnelle en M2	Un étudiant "hors" université de Rouen Normandie peut demander à entrer en M2 soit par transfert de dossier (et étude de l'équivalence par l'équipe pédagogique), soit par Validation (ex VEEPAP Article L613-5 Code de l'éducation, et étude par la commission de validation). Des demandes exceptionnelles peuvent être acceptées sous réserve : * de "ré ouvrir" une période de candidature/demande de validation de quelques jours permettant à d'autres candidats de se présenter, * d'une étude par le jury de sélection tel que validé par le président.

### Les inscriptions administratives au second semestre : entre le 02/01/2026 et le 10/02/2026 au plus tard

Pourront uniquement s'inscrire :

- ✓ Les étudiants en réorientation externe entrante (étudiants qui ont réalisé un 1<sup>er</sup> semestre de la même année universitaire dans un autre établissement d'enseignement)
- ✓ Les étudiants ayant obtenu un semestre impair de la même formation lors d'une année universitaire précédente.
- ✓ Les étudiants avec semestre pair obtenu en 2024-2025 qui obtiennent leur semestre impair en janvier<sup>1</sup>

Ces inscriptions au second semestre sont soumises à l'avis des responsables pédagogiques et à la décision des directeurs de composantes (formulaire demande d'inscription au second semestre). Aucune exception ne doit être autorisée.

<sup>1</sup> Ces étudiants, déjà inscrits dans l'établissement, ne règlent pas d'inscription secondaire

## Les inscriptions pédagogiques du S1

Elles doivent être achevées avant la date limite fixée par la composante.

### III – REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Les possibilités de remboursements des droits d'inscription sont les suivantes<sup>2</sup> :

- ✓ Changement de situation sociale : bourse obtenue après paiement des droits,
- ✓ Transfert de dossier pour une inscription dans un autre établissement d'enseignement supérieur (uniquement S1, 23 € de frais de gestion retenus),
- ✓ Annulation d'inscription,
  - Annulation de droit avant le début de l'année universitaire (avant le 01/09/2025, remboursement total)
  - Annulation après le début de l'année universitaire (23 € de frais de gestion retenus)

« Les demandes de remboursement des droits de scolarité des étudiants renonçant à leur inscription après le début de l'année universitaire sont soumises à une décision du chef d'établissement prise en application de critères généraux définis par le conseil d'administration. »

#### Décision du conseil d'administration du 23/09/2014 :

Les annulations d'inscription sont exceptionnelles et motivées (changement de situation financière ou géographique, situation médicale ne permettant plus le suivi des études).

Aucune demande d'annulation d'inscription ne sera acceptée après le 15 novembre.

La demande fait l'objet d'un courrier motivé transmis au service de scolarité, et, est étudiée par la commission des exonérations.

Exonérations de droits d'inscription : du 04 au 25 juillet 2025 et du 20 août au 17 novembre 2025.

### IV – TRAITEMENT DES INSCRIPTIONS NON FINALISEES

Les différentes situations :

- Etudiant qui a accompli l'inscription par internet, n'a pas réglé et n'a renvoyé aucune pièce justificative.
- Etudiant qui a rendu toutes ses pièces justificatives mais qui n'a pas effectué son règlement, ou dont les versements 2 et 3, en cas de paiement en 3 fois, sont refusés.
- Etudiant qui a réglé son inscription mais n'a pas transmis ses pièces justificatives.

Les règlements des études de l'établissement précisent : « La condition requise pour se présenter à un examen est d'être régulièrement inscrit administrativement et pédagogiquement. » Cependant, au regard du calendrier des inscriptions il est possible que des étudiants non régulièrement inscrits se présentent aux premiers contrôles continus. Auquel cas un étudiant non régulièrement inscrit peut avoir une ou plusieurs notes.

Procédures à mettre en œuvre :

---

<sup>2</sup> Sous réserve de la publication du prochain arrêté relatif aux droits d'inscription

- Chaque scolarité établit la liste des inscriptions non finalisées à l'issue de la campagne d'inscription (31/08, 09/09 et 30/10 selon le niveau).
- Les « étudiants » dont le dossier n'est pas finalisé doivent être prévenus par courriel qu'ils ont un mois pour finaliser leur inscription. Deux relances, pendant le mois suivant ce 1<sup>er</sup> courriel, sont nécessaires. Si, malgré les deux relances, l'« étudiant » n'a pas finalisé son inscription :
- A J+30 après le 1<sup>er</sup> courriel, les étudiants qui n'ont pas payé, n'ont pas renvoyé leurs pièces et ne se sont pas présentés aux premières épreuves de contrôle continu voient leur inscription supprimée d'Apogée.
- A J+30 après le 1<sup>er</sup> courriel, les étudiants qui n'ont pas payé OU n'ont pas renvoyé leurs pièces, qu'ils se soient présentés ou non au contrôle continu, sont mis en interdit. (la saisie de leurs notes est alors impossible)
- Le cas des étudiants qui se déclarent boursiers lors de l'inscription et ne le sont finalement pas doit être traité. Au fil de l'eau, les services de scolarité contactent les étudiants qui sont dans cette situation pour qu'ils règlent leurs frais d'inscription. Après deux relances non suivies d'effet, les étudiants concernés sont mis en interdit.

Pour réduire le nombre des cas concernés, plusieurs mesures sont proposées :

- En septembre, plusieurs mails de relance sont adressés aux étudiants, pour les inciter à finaliser leur inscription et procéder à leur inscription pédagogique,
- Lors des premiers examens, les services de scolarité sortent non pas une mais deux listes d'émargement :
  - Une comportant les admis à composer,
  - Une comportant les étudiants en anomalie d'inscription, c'est-à-dire qui sont inscrits administrativement et pas pédagogiquement, qui n'ont pas payé ou partiellement, ou qui n'ont pas renvoyé les pièces justificatives. Les étudiants dans cette situation sont admis à composer mais doivent signer une attestation type précisant qu'ils prennent connaissance de leur situation irrégulière et qu'ils s'engagent à remédier à la situation dans un délai de 48 heures ouvrées sans quoi leurs notes ne seront pas comptabilisées.

**Présidence**

Vice-présidence CFVU

Direction Générale des services

Sylvie MONSINJON

CFVU

17 janvier 2025 - URN

Décision n°CFVU-2024-28

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 36 votants dont 7 membres représentés

**Mon Master : Capacité d'accueil, critères et attendus locaux : Correction des CAL et COL des Masters 1 de l'INSPE**

- Vu le tableau en annexe

*Approbation des corrections des CAL et COL des Masters 1 de l'INSPE*

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

**La CFVU approuve les corrections des CAL et COL des Masters 1 de l'INSPE dans le cadre de Mon Master.**

Fait à Rouen, le 17 janvier 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

  
Franck LE DERF

- Les modifications sont à apporter en couleur directement dans ce document.  
- En cas de modification de la capacité d'accueil par rapport à celle votée l'an passé un argumentaire doit être joint.  
- La capacité globale d'accueil (CAL) comprend tous les publics accueillis en formation initiale, formation continue, alternants, étudiants à distance, ainsi que les étudiants internationaux, redoublants, en cycle ingénieur ou en études de santé.  
- la capacité offerte limitée correspond au nombre de places offertes sur la plateforme Mon Master (capacité globale d'accueil moins les étudiants redoublants, internationaux)

Modalités de recrutement et capacités d'accueil en Master 1ère année - Rentrée 2025  
CFVU du 17 janvier 2025

Mention	Parcours	Capacité globale d'accueil par mention (CAL)	Capacité globale d'accueil par parcours (CAL)	Capacité offerte limitée (COL) par parcours Rentrée 2025	Nombre estimé de places offertes hors plateforme (redoublants, internationaux, ...)	Modalités et critères de recrutement	Attendus	Effectifs au 7 octobre 2024								
								M1				M2				
								Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	
INPE	METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION, 1er DEGRE	Mont Saint-Aignan	252	245	7	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite qui précise notamment l'expérience en milieu éducatif, le projet professionnel, et fait état des savoirs acquis en lien avec la profession visée, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, copie des éventuelles certifications, relevé de notes de la L1 à L3, descriptif de la L3 suivie, le cas échéant de l'option préprofessionnalisation suivie	- Rendre compte d'un projet professionnel cohérent - Faire preuve de compétences argumentaires et rédactionnelles	239	0	9	248	196	0	22	218	
INPE	METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION, 1er DEGRE	Durban	432	72	70	2	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite qui précise notamment l'expérience en milieu éducatif, le projet professionnel, et fait état des savoirs acquis en lien avec la profession visée, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, copie des éventuelles certifications, relevé de notes de la L1 à L3, descriptif de la L3 suivie, le cas échéant de l'option préprofessionnalisation suivie	- Rendre compte d'un projet professionnel cohérent - Faire preuve de compétences argumentaires et rédactionnelles	40	0	2	42	45	0	2	47
INPE	METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION, 1er DEGRE	Le Havre	108	105	3	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite qui précise notamment l'expérience en milieu éducatif, le projet professionnel, et fait état des savoirs acquis en lien avec la profession visée, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, copie des éventuelles certifications, relevé de notes de la L1 à L3, descriptif de la L3 suivie, le cas échéant de l'option préprofessionnalisation suivie	- Rendre compte d'un projet professionnel cohérent - Faire preuve de compétences argumentaires et rédactionnelles	57	0	4	61	76	0	7	83	
INPE	Anglais USA	Anglais USA	36	31	5	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien</b> : le cas échéant	Maîtriser le thème (français-anglais), la version (anglais-français) et la linguistique (anglaise et française). Pour les licences LEA : avoir un très bon niveau en Anglais et être très motivé	33	0	3	36	23	0	2	25	
INPE		Anglais Le Havre	36	33	3	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien</b> : le cas échéant	Maîtriser le thème (français-anglais), la version (anglais-français) et la linguistique (anglaise et française). Pour les licences LEA : avoir un très bon niveau en Anglais et être très motivé	7	2	0						
INPE	Economie Gestion	Economie Gestion	36	21	15	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite portant sur le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires liés au projet professionnel. <b>Entretien</b> : le cas échéant	-Maîtriser les savoirs et savoir-faire de l'Economie-gestion niveau licence (économie, droit, management, et sciences de gestion) - Mettre en perspective les acquis scientifiques et techniques (de la Filière Economie-Gestion) en leur donnant du sens - Porter une attention particulière à la méthodologie de l'argumentation - Avoir un esprit de veille scientifique et technique - Avoir pratiqué l'apprentissage de l'erreur et par le tâtonnement.	14	0	0	14	5	0	1	6	
INPE	Educateur Sportif	Educateur Physique et sportif	54	52	2	<b>Dossier</b> : Attestation de sauvetage et de secourisme, relevé de notes de licence, un Curriculum Vitae_PSC1 ou PSE1. <b>Entretien</b> : le cas échéant	-Avoir les connaissances relatives aux matières dispensées (Approche historique de l'EPS, Pédagogie et didactique de l'EPS, Concevoir une leçon etc.) - Savoir avec aisance les cours - Être curieux (lecture d'articles scientifiques et professionnels, actualisation des connaissances institutionnelles, des connaissances sur des questions vives éducatives) - Être capable de composer, rédiger des dissertations et s'exprimer oralement	44	0	0	44	46	0	14	60	
INPE	Espagnol	Espagnol	36	34	2	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien</b> : le cas échéant	- Posséder des connaissances solides en langue espagnole, littératures, cultures et civilisations des mondes hispaniques (Espagne et Amérique latine)	7	1	0	8	11	0	1	12	
INPE	Historien-Géographe	Historien-Géographe	36	36	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite portant sur le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires liés au projet professionnel <b>Entretien</b> : le cas échéant	Maîtriser la méthodologie du croquis en géographie Maîtriser la méthodologie de la dissertation et du commentaire de documents en histoire et en géographie Avoir une expérience dans le domaine de l'enseignement, de l'éducation ou de la formation ou avoir effectué un stage d'observation en établissement scolaire du second degré	31	0	1	32	21	0	5	26	
INPE	METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION, 2nd DEGRE	Lettres	438	36	34	2	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires	-Maîtriser les exercices du commentaire de texte, de la dissertation. -Maîtriser les bases de la grammaire scolaire française. - Connaitre les grands mouvements de l'histoire littéraire et artistique. - S'exprimer aisément à l'oral et à l'écrit, en soignant l'orthographe et la correction de la langue.	6	0	0	6	7	0	0	7
INPE	Mathématiques	Mathématiques	36	34	2	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien</b> : Le cas échéant	Avoir une bonne maîtrise de la plupart des domaines mathématiques (algèbre, analyse, géométrie, probabilités-statistiques)	9	0	1	10	18	0	2	20	
INPE	Musique	Musique	27	25	2	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite portant sur le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien</b> : le cas échéant	* Pratique musicale confirmée quel que soit l'instrument * Des bases solides en écriture, arrangement et commentaire d'écoute * Des connaissances en histoire des arts	7	0	0	7	5	0	2	7	
INPE	Philosophie	Philosophie	15	15	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien</b> : le cas échéant.	Maîtriser la Dissertation de philosophie et de l'Explication de texte de philosophie Maîtriser le Commentaire de texte philosophique Connaitre une langue vivante (allemand, anglais, italien, arabe) ou ancienne (grec, latin).	4	0	0	4	2	0	0	2	
INPE	Physique-Chimie	Physique-Chimie	27	25	2	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite expliquant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, formations et certifications complémentaires en lien avec le projet professionnel. <b>Entretien</b> : le cas échéant.	- Connaissances générales en physique : mécanique du point, électro- et magnétostatique, électrocinétique, optique géométrique et ondulatoire, physique nucléaire, thermodynamique physique et transferts thermiques, statique et dynamique des fluides. - Connaissances générales en chimie : chimie des solutions, chimie organique, architecture de la matière, thermochimie, cinétique chimique, électrochimie, techniques spectroscopiques, chimie des polymères.	10	0	0	10	10	0	1	11	
INPE	Professeur Documentaliste	Professeur Documentaliste	36	36	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien</b> : le cas échéant.	- Avoir quelques connaissances sur le système éducatif français - Être sensibilisé à la transmission de connaissance dans un but d'éducation et de formation - Avoir une bonne maîtrise de la communication écrite et orale - Porter un intérêt aux usages du numérique - Avoir une culture générale confortable - Faire preuve d'esprit de synthèse, de curiosité et de créativité	12	0	0	12	3	0	1	4	
INPE	Sciences de la Vie et de la Terre	Sciences de la Vie et de la Terre	27	26	1	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires (BAFA par exemple), l'attestation de suivi et de réussite au(x) module(s) de préprofessionnalisation destinés aux métiers de l'enseignement pour ceux qui ont suivi ce type de formation. <b>Entretien</b> : Le cas échéant, selon modalités variables (présentiel, téléphone, visioconférence)	Avoir une culture scientifique équilibrée entre Sciences de la vie (SV) et Sciences de la Terre et de l'Univers (STU) .	20	0	0	20	15	0	1	16	
INPE	METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION, ENSEIGNEMENT EDUCATIF	Conseiller principal d'éducation	30	30	28	2	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae et lettre de motivation incluant le projet professionnel Relié de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires (BAFA par exemple), l'attestation de suivi et de réussite au(x) module(s) de préprofessionnalisation destinés aux métiers de l'enseignement pour ceux qui ont suivi ce type de formation.	Avoir des capacités de rédaction et d'expression orale soignées, Être capable de travailler en équipe, Avoir une bonne Culture générale,	20	0	1	21	23	0	3	26

Mention	Parcours	Capacité globale d'accueil par mention (CAE)	Capacité globale d'accueil par parcours (CAE)	Capacité offerte limitée (COL) par parcours Rentre 2025	Nombre estimé de places offertes hors plateforme (redoublants, internationaux...)	Modalités et critères de recrutement	Attendus	Effectifs au 7 octobre 2024							
								M1				M2			
								Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global
INPE	Baccalauréat Particuliers					Recrutement par le Rectorat		33	0	0	33	4	0	5	9
INPE	Conception et Animation de Dispositifs d'Enseignement et Formation	0	0			Recrutement en M2						9	0	2	11
INPE	Direction d'Établissement d'Enseignement Artistique					Recrutement en M2						24	0	1	25

**Présidence****Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Sylvie MONSINJON

**CFVU****17 janvier 2025 - URN****Décision n°CFVU-2024-29****DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 36 votants dont 7 membres représentés

**Désignation des personnalités extérieures de la CFVU**

- Vu l'article 2-4-2-3 2°) des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu la note en annexe

*Désignation d'une personnalité extérieure*

Ulrika BYTTNER	35
Bulletin blanc	1

**Ulrika BYTTNER est élue pour siéger au sein de la CFVU.**

Fait à Rouen, le 17 janvier 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

  
Franck LE DERF

Direction Générale des Services  
DAJS  
[direction.dajs@univ-rouen.fr](mailto:direction.dajs@univ-rouen.fr)  
Affaire suivie par : Laura GASSE

Note d'information aux membres de la  
commission de la formation et de la vie  
universitaire  
Séance du 17 janvier 2025

## Objet : Désignation d'une personnalité extérieure au sein de la CFVU

Texte de référence (visa) : article 2-4-2-3 2°) des statuts de l'université

La CFVU comprend 4 personnalités extérieures, à parité entre les femmes et les hommes.

Les statuts de l'URN précisent leur qualité :

1°) trois personnalités désignées au titre du 1° de l'article L. 719-3 du code de l'éducation :

- une personne désignée par la Région Normandie,
- une personne désignée par la Métropole Rouen Normandie,
- un représentant d'un lycée de l'Académie de Normandie, le lycée étant désigné par la commission de la formation et de la vie universitaire avant son renouvellement.

2°) une personnalité extérieure désignée au titre du 2° de l'article L. 719-3 du code de l'éducation en raison de son intérêt pour le monde universitaire et les questions d'insertion professionnelle, notamment dans les domaines culturel, sportif, social ou économique, par les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Les personnalités désignées sont :

- Pour la Région Normandie a désigné **Monsieur Fabien ACHARD**, conseiller régional.
- Pour la Métropole Rouen Normandie a désigné **Monsieur Adrien NAIZET**, conseiller municipal délégué de Rouen.
- Pour le lycée Val de Seine a désigné **Madame Valérie RICHARD**, directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques.

Un appel à candidature a été lancée pour désigner la dernière personnalité extérieure.

1 candidature a été reçue :

- **Madame Ulrika BYTTNER**, directrice générale de l'ESADHaR, Ecole Supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen

Les membres des commissions sont élus par et parmi les conseils dont ils relèvent. Toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

**Présidence**

Vice-présidence CFVU

Direction Générale des services

Sylvie MONSINJON

CFVU

17 janvier 2025 - URN

Décision n°CFVU-2024-30

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 36 votants dont 7 membres représentés

**Désignations au sein de la Commission des Aides Sociales et des Initiatives Etudiantes (CASIE)**

- Vu l'article 16-4 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu la note en annexe

*Désignation de 2 étudiants*

Théo FOLIO	15
Nicolas GRILLON	14
Mathilde MAZEL	18
Clément BOULNOIS	20
Bulletin blanc	1

**Mathilde MAZEL et Clément BOULNOIS sont élus pour siéger au sein de la CASIE.**

*Désignation d'1 personnel BIATSS*

Frédérique VALEE	30
Bulletins blancs	4

**Frédérique VALEE est élue pour siéger au sein de la CASIE.**

Fait à Rouen, le 17 janvier 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie



Franck LE DERF

Direction Générale des Services  
DAJS  
[direction.dajs@univ-rouen.fr](mailto:direction.dajs@univ-rouen.fr)  
Affaire suivie par : Laura GASSE

Note d'information aux membres de la  
commission de la formation et de la vie  
universitaire  
Séance du 17 janvier 2025

## Objet : Désignation au sein de la commission des aides sociales et des initiatives étudiantes (CASIE)

Texte de référence (visa) : article 16-4 des statuts de l'université

### I. Attributions de la CASIE

La commission des aides sociales et des initiatives étudiantes gère le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE), qui est constitué par un prélèvement réglementaire sur les droits de scolarité payés par les étudiants.

Elle a pour rôle de donner un avis sur :

- les projets d'animation et d'accompagnement de la vie étudiante,
- les demandes d'aide sociale d'étudiants en difficulté,
- les demandes d'aide à la mobilité internationale.

Elle statue, conformément aux critères définis par la CFVU et votés par le CA, sur les demandes d'exonération de droits d'inscription présentées par les étudiants.

### II. Représentation et désignation de membres de la CFVU à la CASIE

La CASIE comprend notamment :

- 2 étudiants de la CFVU
- 1 BIATSS de la CFVU

Les membres des commissions sont élus par et parmi les conseils dont ils relèvent. Toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

**Présidence**

Vice-présidence CFVU

Direction Générale des services

Sylvie MONSINJON

CFVU

17 janvier 2025 - URN

Décision n°CFVU-2024-31

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 36 votants dont 7 membres représentés

**Désignations au sein de la Commission des Statuts**

- Vu l'article 17-3 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu la note en annexe

*Désignation de 4 enseignants*

Vincent MARTIN	33
Jose VICENTE-LOZANO	35
Guy LADAM	32
Maria-Ines MORELLET	35
Abstention	0

**Vincent MARTIN, Jose VICENTE-LOZANO, Guy LADAM et Maria-Ines MORELLET sont élus pour siéger au sein de la Commission des Statuts.**

*Désignation d'1 personnel BIATSS*

Elina ORFANOUDAKI	33
Bulletins blancs	3

**Elina ORFANOUDAKI est élue pour siéger au sein de la Commission des Statuts.**

*Désignation d'1 étudiant*

Camille GUILLIN	17
-----------------	----

Mathieu TESSADRI	12
Nul	1
Bulletins blancs	6

**Camille GUILLIN est élue pour siéger au sein de la Commission des Statuts.**

Fait à Rouen, le 17 janvier 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie



Franck LE DERF

Direction Générale des Services  
DAJS  
[direction.dajs@univ-rouen.fr](mailto:direction.dajs@univ-rouen.fr)  
Affaire suivie par : Laura GASSE

Note d'information aux membres de la  
commission de la formation et de la vie  
universitaire  
Séance du 17 janvier 2025

## Objet : Désignation au sein de la commission des statuts

Texte de référence (visa) : 17-3 des statuts de l'université

### I. Attributions de la commission des statuts

Préalablement aux délibérations du conseil d'administration, la commission des statuts est consultée sur toute question relative aux statuts et au règlement intérieur de l'établissement, aux statuts des composantes et des services communs. Elle peut être consultée quant aux statuts des laboratoires, des fédérations de recherche et sur les conventions conclues par l'établissement.

### II. Représentation et désignation des membres de la commission des statuts

La commission des statuts comprend notamment :

- Quatre enseignants ou enseignants-chercheurs de la CFVU
- Un personnel BIATSS de la CFVU
- Un étudiant élu de la CFVU

Les membres des commissions sont élus par et parmi les conseils dont ils relèvent. Toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

**Présidence**

Vice-présidence CFVU

Direction Générale des services

Sylvie MONSINJON

CFVU

17 janvier 2025 - URN

Décision n°CFVU-2024-32

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 36 votants dont 7 membres représentés

**Désignations au sein de la Commission des Ressources**

- Vu l'article 17-5 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu la note en annexe

*Désignation d'1 enseignant – Secteur Disciplines Juridiques, Économiques et de Gestion*

Jean-Antoine BENOIT 36

Abstention 0

**Jean-Antoine BENOIT est élu pour siéger au sein de la Commission des Ressources.***Désignation d'1 enseignant – Secteur Lettres et Sciences Humaines et Sociales*

Julien DESPOIS 36

Abstention 0

**Julien DESPOIS est élu pour siéger au sein de la Commission des Ressources.***Désignation d'1 enseignant – Secteur Sciences et Technologies*

Caroline PETITJEAN 36

Abstention 0

**Caroline PETITJEAN est élue pour siéger au sein de la Commission des Ressources.**

*Désignation d'1 enseignant – Secteur Disciplines de Santé*

Maryline LECOINTRE	31
Bulletins blancs	4

**Maryline LECOINTRE est élue pour siéger au sein de la Commission des Ressources.**

*Désignation d'1 personnel BIATSS*

Angeline CORDELIER	36
Abstention	0

**Angeline CORDELIER est élue pour siéger au sein de la Commission des Ressources.**

*Désignation d'1 étudiant*

Camille GUILLIN	14
Clément BOULNOIS	21
Bulletin nul	1

**Clément BOULNOIS est élu pour siéger au sein de la Commission des Ressources.**

Fait à Rouen, le 17 janvier 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

  
Franck LE DERF

Direction Générale des Services  
DAJS  
[direction.dajs@univ-rouen.fr](mailto:direction.dajs@univ-rouen.fr)  
Affaire suivie par : Laura GASSE

Note d'information membres de la commission  
de la formation et de la vie universitaire

Séance du 17 janvier 2025

## Objet : Désignation au sein de commission des ressources du conseil académique (CORESS)

Texte de référence (visa) : article 17-5 des statuts de l'université

### I. Attributions de la CORESS

La commission des ressources a pour mission de préparer la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation et à la recherche, tels qu'alloués par le conseil d'administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition tel que défini par le conseil d'administration.

En vue de l'élaboration et du suivi des contrats d'objectifs et de moyens, elle examine chaque année la campagne d'emplois, sur laquelle elle donne son avis.

Elle se prononce sur l'adoption et le suivi des contrats d'objectifs et de moyens établis avec l'ensemble des composantes.

### II. Représentation et désignation des membres de la CORESS

La CORESS comprend notamment :

- Quatre enseignants membres de la commission formation et de la vie universitaire, un par grand domaine de formation (secteur DJEG, LSHS, ST et Santé) de la CFVU,
- Un personnel BIATSS de la CFVU,
- Un étudiant de la CFVU
- Une personnalité extérieure de la CFVU.

Les membres des commissions sont élus par et parmi les conseils dont ils relèvent. Toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

**Présidence**

Vice-présidence CFVU

Direction Générale des services

Sylvie MONSINJON

CFVU

17 janvier 2025 - URN

Décision n°CFVU-2024-33

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 36 votants dont 7 membres représentés

**Désignations au sein de la Commission des Transitions de l'URN**

- Vu l'article 17-12 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu la note en annexe

*Désignation de 2 enseignants*

Maria-Inès MORELLET	34
Josselin BODILIS	31
Abstention	0

**Maria-Inès MORELLET et Josselin BODILIS sont élus pour siéger au sein de la Commission des Transitions de l'URN.**

*Désignation d'1 personnel BIATSS*

Angeline CORDELIER	34
Bulletins blancs	2

**Angeline CORDELIER est élue pour siéger au sein de la Commission des Transitions de l'URN.**

*Désignation d'1 étudiant*

Nicolas GRILLON	9
Pierre BOURDEAU	26
Bulletin blanc	1

**Pierre BOURDEAU est élu pour siéger au sein de la Commission des Transitions de l'URN.**

Fait à Rouen, le 17 janvier 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie



Franck LE DERF

Direction Générale des Services  
DAJS  
[direction.dajs@univ-rouen.fr](mailto:direction.dajs@univ-rouen.fr)  
Affaire suivie par : Laura GASSE

Note d'information aux membres de la  
commission de la formation et de la vie  
universitaire  
Séance du 17 janvier 2025

## Objet : Désignation au sein de la commission des transitions (T.URN)

Texte de référence (visa) : article 17-12 des statuts de l'université

### I. Attributions de la commission T.URN

La commission T.URN est chargée de réfléchir et de proposer des orientations stratégiques en matière de transition socio-écologique, de discuter sur le plan d'actions annuelles et/ou pluriannuelles de la feuille de route DD&RS qui sera mis en œuvre par l'Institut T.URN.

Elle valide le rapport annuel présenté par le directeur du service T.URN devant le CAC et le CA.

### II. Représentation et désignation des membres de la commission T.URN

La commission T.URN comprend notamment :

- Deux représentants enseignants ou enseignants-chercheurs de la CFVU ,
- Un personnel BIATSS de la CFVU
- Un étudiant de la CFVU

Les membres des commissions sont élus par et parmi les conseils dont ils relèvent. Toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

**Présidence****Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Sylvie MONSINJON

**CFVU****17 janvier 2025 - URN****Décision n°CFVU-2024-34****DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 36 votants dont 7 membres représentés

**Désignations au sein du Conseil de la Maison des Langues**

- Vu l'article 4-1 des statuts de la Maison des Langues
- Vu la note en annexe

*Désignation d'1 étudiant*

Julia CHAUDRON	15
Mathieu TESSADRI	18
Bulletins blancs	3

**Mathieu TESSADRI est élu pour siéger au sein du Conseil de la Maison des Langues.**

Fait à Rouen, le 17 janvier 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

  
Franck LE DERF

Direction Générale des Services  
DAJS  
[direction.dajs@univ-rouen.fr](mailto:direction.dajs@univ-rouen.fr)  
Affaire suivie par : Laura GASSE

Note d'information aux membres de la  
commission de la formation et de la vie  
universitaire

Séance du 17 janvier 2025

## Objet : Désignation au sein du conseil de la maison des langues (MDL)

Texte de référence (visa) : statuts du service général de la maison des langues

### I. Attributions du conseil de la maison des langues

Le conseil de la Maison des Langues (MDL):

- délibère sur les orientations du service de la MDL : objectifs et moyens pour les atteindre,
- délibère sur les demandes de postes d'enseignant pour la MDL,
- donne un avis sur les objectifs pédagogiques ou scientifiques de la MDL,
- délibère sur la répartition budgétaire du service,
- approuve le rapport d'activité annuel du service de la MDL présenté par le directeur,
- peut proposer des modifications des statuts du service Maison des Langues.

### II. Représentation et désignation des membres du conseil de la maison des langues

Le conseil de la maison des langues comprend notamment :

- Un étudiant de la CFVU

Les membres des commissions sont élus par et parmi les conseils dont ils relèvent. Toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

**Présidence**

Vice-présidence CFVU

Direction Générale des services

Sylvie MONSINJON

CFVU

17 janvier 2025 - URN

Décision n°CFVU-2024-35

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 36 votants dont 7 membres représentés

**Désignations au sein du Conseil du SAPHIRE**

- Vu l'article 4 des statuts du SAPHIRE
- Vu la note en annexe

*Désignation de 2 étudiants*

Théo FOLIO	14
Julia CHAUDRON	15
Mathieu TESSADRI	17
Mathilde MAZEL	17
Bulletins blancs	4

**Mathieu TESSADRI et Mathilde MAZEL sont élus pour siéger au sein du Conseil du SAPHIRE.**

*Désignation de 2 personnels*

Rachel MARION-LETELLIER	27
Loïc MARTIN	27
Bulletins blancs	7
Bulletins nuls	2

**Rachel MARION-LETELLIER et Loïc MARTIN sont élus pour siéger au sein du Conseil du SAPHIRE.**

Fait à Rouen, le 17 janvier 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

  
Franck LE DERF

Direction Générale des Services  
DAJS  
[direction.dajs@univ-rouen.fr](mailto:direction.dajs@univ-rouen.fr)  
Affaire suivie par : Laura GASSE

Note d'information aux membres de la  
commission de la formation et de la vie  
universitaire  
Séance du 17 janvier 2025

## **Objet : Désignation au sein du conseil du service d'Accompagnement à la Pédagogie, à l'Hybridation, à l'Innovation pour la Réussite Etudiante (SAPHIRE)**

Texte de référence (visa) : statuts du SAPHIRE

### **I. Attributions du conseil du SAPHIRE**

Le conseil du SAPHIRE :

- délibère sur les orientations du SAPHIRE : objectifs et moyens pour les atteindre,
- délibère sur les demandes de postes au sein du service,
- donne un avis sur les objectifs pédagogiques et scientifiques,
- approuve le budget du service,
- approuve le rapport d'activité annuel,
- peut proposer des modifications des statuts du service.

### **II. Représentation et désignation des membres du conseil du SAPHIRE**

Le conseil du SAPHIRE comprend notamment :

- 2 étudiants de la CFVU,
- 2 enseignants-chercheurs, enseignants ou personnels non enseignants de la CFVU,

Les membres des commissions sont élus par et parmi les conseils dont ils relèvent. Toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

**Présidence**

Vice-présidence CFVU

Direction Générale des services

Sylvie MONSINJON

CFVU

17 janvier 2025 - URN

Décision n°CFVU-2024-36

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 36 votants dont 7 membres représentés

**Désignations au sein du Conseil du service de santé étudiante (SSE) en formation élargie**

- Vu l'article 5-1 des statuts du conseil SSE
- Vu la note en annexe

*Désignation d'1 enseignant – Secteur Disciplines Juridiques, Économiques et de Gestion*

Caroline CINTAS 34

Bulletins blancs 2

**Caroline CINTAS est élue pour siéger au sein du Conseil du SSE en formation élargie.***Désignation d'1 enseignant – Secteur Lettres et Sciences Humaines et Sociales*

Cindy CARREIN-LEROUGE 36

Abstention 0

**Cindy CARREIN-LEROUGE est élue pour siéger au sein du Conseil du SSE en formation élargie.***Désignation d'1 enseignant – Secteur Sciences et Technologies*

Maria-Inès MORELLET 30

Bulletins nuls 6

**Maria-Inès MORELLET est élue pour siéger au sein du Conseil du SSE en formation élargie.**

*Désignation d'1 enseignant – Secteur Disciplines de Santé*

Rachel MARION-LETELLIER	27
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	6

**Rachel MARION-LETELLIER est élue pour siéger au sein du Conseil du SSE en formation élargie.**

Fait à Rouen, le 17 janvier 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie



Franck LE DERF

Direction Générale des Services  
DAJS  
[direction.dajs@univ-rouen.fr](mailto:direction.dajs@univ-rouen.fr)  
Affaire suivie par : Laura GASSE

Note d'information aux membres de la  
commission de la formation et de la vie  
universitaire  
Séance du 17 janvier 2025

## Objet : Désignation au sein du conseil de service universitaire de santé étudiante (SSE)

Texte de référence (visa) : statuts du service de santé étudiante de l'université

### I. Attributions du conseil du SSE

Le conseil du SSE comporte une formation restreinte et une formation élargie.

La formation restreinte du SSE est consultée sur :

- Les moyens mis à disposition du service, préalablement à leur adoption par le CA de l'URN
- Le rapport annuel d'activité du service
- Les conventions liant le service à d'autres organismes extérieurs à l'URN

Elle approuve le règlement intérieur du service.

La formation élargie du SSE s'appuie sur l'expertise médicale du Médecin-Directeur du service pour assurer ses missions :

- participer à la définition des besoins de santé étudiante sur le territoire en lien avec les autres acteurs de santé et de prévention
- organiser la concertation dans le champ de la santé des étudiants du territoire.

### II. Représentation et désignation des membres du conseil du SSE

Le conseil du SSE comprend notamment :

- 4 personnels enseignants élus à la CFVU de l'URN à raison d'1 par secteur électoral (secteur DJEG, LSHS, ST, Santé).

Les membres des commissions sont élus par et parmi les conseils dont ils relèvent. Toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.